



Bonjour,

Un vent de semi-liberté commence à nous faire entrevoir un été plus serein. Nous sommes tous responsables du maintien de ces conditions plus favorables.

Pour que les beaux jours soient ceux de notre liberté retrouvée, respectons les règles élémentaires de consignes sanitaires en vigueur pour nous et pour les autres.

### LE CENTRE DE VACCINATION JALLE-EAU BOURDE



A partir du lundi 31 mai, toutes personnes ayant 18 ans et + sont éligibles à la vaccination.

Ainsi, vous pouvez prendre rendez-vous pour vous faire vacciner au centre de vaccination de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde situé au complexe sportif du Bouzet à CESTAS.

Cette prise de rendez-vous se fait directement sur [Keldoc.com](https://www.keldoc.com). Le site vous propose en simultané un rendez-vous pour une première vaccination et un rendez-vous pour une deuxième vaccination, 42 jours plus tard.

Afin que votre parcours vaccinal soit validé, il est impératif de recevoir 2 vaccinations et de respecter le délai de 42 jours entre les deux vaccinations.

**La vaccination n'exclut pas le maintien des gestes barrières.**

### ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES



## Devenez assesseur !

Devenez assesseur d'un bureau de vote pour les élections départementales et régionales 2021.

Lors des élections politiques, chaque bureau de vote est composé d'un président, d'un secrétaire et d'au moins deux assesseurs.

### Quel est le rôle des assesseurs ?

- Les assesseurs des bureaux de vote sont convoqués la journée du scrutin.
- Les assesseurs sont bénévoles.
- Ils ont pour mission de participer au déroulement des opérations de vote et sont chargés de contrôler les émargements et faire signer les listes d'émargement, d'apposer la date du scrutin sur la carte d'électorale.
- Ils peuvent également être amenés, à la demande du Président, à le suppléer ou l'assister dans son rôle.
- À l'issue du scrutin, ils veillent au bon déroulement du dépouillement.

### Qui peut devenir assesseur ?

Les citoyens âgés d'au moins 18 ans et inscrits sur la liste électorale de la commune de Cestas ou d'une commune de Gironde. Vous souhaitez vous aussi vous impliquer et participer à l'accomplissement d'un devoir de citoyen en devenant assesseur ? Alors n'hésitez-pas, vous pouvez candidater auprès du service Elections de la Ville de Cestas

### Contact

**Courriel** : [anthony.dupuis@mairie-cestas.fr](mailto:anthony.dupuis@mairie-cestas.fr)

### Changement de lieux des bureaux de vote

Les protocoles sanitaires liés à la crise du corona-virus ne nous permettent pas d'organiser les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin prochain dans les mêmes locaux qu'habituellement. Nous avons fait le maximum pour que vous puissiez venir voter dans votre quartier.

Le tableau ci-dessous vous indique les changements de lieux :

BUREAUX	Ancienne localisation	Nouvelle localisation
1	Hôtel de ville	Centre culturel du Bourg place du Souvenir
2	Hôtel de ville	Centre culturel du Bourg place du souvenir

3	Ecole Primaire des Pierrettes (hall d'entrée)	Ecole Primaire des Pierrettes (préau)
4	Ecole maternelle de Réjouits (hall d'entrée)	Salle des fêtes de Réjouit chemin Victor Baltard
5	Ecole primaire de Réjouits (hall d'entrée)	Salle des fêtes de Réjouit chemin Victor Baltard
6	Mairie-annexe de Gazinet	Salle des fêtes de Gazinet avenue de Verdun
7	Salle des fêtes de Gazinet	Salle de Rink Hockey Gazinet  Avenue de Verdun
8	Ecole primaire du parc (réfectoire)	Salle de Rink Hockey Gazinet  Avenue de Verdun
9	Ecole de musique Jean moulin	Chapelle de Gazinet avenue Jean Moulin
10	Maison de quartier Pierroton	Maison de quartier Pierroton
11	Ecole primaire des Pierrettes (réfectoire)	Ecole Primaire des Pierrettes (préau)
12	Ecole primaire de Réjouit (salle polyvalente)	Ecole primaire de Réjouit (cours d'école – barnum)
13	Ecole primaire du Bourg	Centre culturel du Bourg place du souvenir
14	Ecole primaire de Réjouit (salle 9)	Ecole primaire de Réjouit (cours d'école – barnum)

Par ailleurs, il faut indiquer :

- le port du masque est obligatoire
- les électriciens et électriciennes doivent venir avec un stylo

## LA NOUVELLE PHASE DU DECONFINEMENT

**Depuis le 19 mai 2021**, certaines restrictions sont allégées :

- couvre-feu décalé à 21h ;
- terrasses extérieures : 50% de la capacité, tables de 6 maximum ;
- commerces, marchés couverts : 8 m<sup>2</sup> par client ;
- musées : 8 m<sup>2</sup> par visiteur ;
- cinémas, salles des fêtes, chapiteaux : 35% de l'effectif, jusqu'à 800 personnes par salle ;
- télétravail maintenu ;
- rassemblements de plus de 10 personnes interdits dans l'espace public, sauf visites guidées ;
- bibliothèques : 1 siège sur deux ;
- parcs zoologiques en plein air : 50% de l'effectif ;
- lieux de culte, mariages ou pacs (cérémonies) : 1 emplacement sur 3, en quinconce entre chaque rangée ;
- cérémonies funéraires : 50 personnes ;
- enseignement supérieur : 50% de l'effectif ;
- casinos : 35% de l'effectif ;
- danse : reprise pour les mineurs ;
- activités sportives de plein air : 10 personnes, uniquement sans contact ;
- compétitions sportives de plein air : pour les pratiquants amateurs 50 personnes, uniquement sans contact ;
- spectateurs dans établissements sportifs extérieurs (stades) ou couverts (piscines) : 35% de l'effectif, jusqu'à 1 000 personnes (assises, pas debout) ;
- pratiquants dans établissements sportifs extérieurs (stades) ou couverts (piscines) : publics prioritaires comme les scolaires ;
- thermalisme : 50% de l'effectif ;
- reprise des festivals de plein air assis : jauge de 35% jusqu'à 1 000 personnes

### Troisième étape : 9 juin 2021

Couvre-feu à 23h et réouverture des cafés et restaurants en intérieur et des salles de sport.

Assouplissement du télétravail, en concertation avec les partenaires sociaux au niveau des entreprises.

### Quatrième étape : 30 juin 2021

Fin du couvre-feu

## LE COMPTE FAMILLE DEVIENT UN PORTAIL FAMILLE



Si votre enfant est inscrit dans une école de Cestas, vous êtes utilisateur du « Compte Famille », accessible depuis le site internet de la commune et permettant de gérer la réservation des services périscolaires et extrascolaires et de régler en ligne. Ce "Compte Famille" est automatiquement créé au nom du titulaire désigné lors de l'inscription scolaire.

**À partir du 1<sup>er</sup> juin 2021**, il sera également possible de modifier et valider les informations contenues dans ce « Dossier Famille ».

Grâce à de nouvelles fonctionnalités, le renouvellement annuel des droits d'accès aux services périscolaires et extrascolaires se fera désormais de manière dématérialisée, directement en ligne, sans avoir à renvoyer de dossier papier. Cette année, le dossier devra avoir été validé **pour le 15 août au plus tard**.

À noter : les familles n'ayant pas accès à internet pourront continuer à retourner un dossier papier disponible sur demande.

**Autre nouveauté** : à condition d'en faire la demande auprès du service Éducation, dès la rentrée 2021, chaque parent des familles séparées ne demeurant pas à la même adresse pourra bénéficier de son propre compte pour accéder au Portail Famille et procéder ainsi aux réservations pour ses jours de garde, mettre à jour les informations liées à son compte et régler en ligne.

Un courrier nominatif sera adressé à chaque famille pour expliquer ces nouvelles fonctionnalités et communiquer les identifiants aux nouveaux usagers.

Un guide utilisateurs sera mis en ligne sur le site internet, rubrique Portail Famille en page d'accueil.

Contact : service Éducation : [affaires.scolaires@mairie-cestas.fr](mailto:affaires.scolaires@mairie-cestas.fr) ou [05 56 78 84 80](tel:0556788480)

## REOUVERTURE DU CINEMA REX



Toute l'équipe du cinéma REX a maintenant le plaisir d'accueillir à nouveau les spectateurs, dans le respect des jauges imposées par les normes sanitaires qui sont pour l'instant, une jauge de spectateurs de 35% de la salle.

Bon retour sur le grand écran

[tous les programmes](#)

## MISE EN PLACE DU PLAN CANICULE

Les Cestadais vivant à leur domicile, âgés de plus de 65 ans et les personnes isolées, fragiles ou en situation de handicap peuvent s'inscrire dès maintenant sur le registre « plan canicule » du Centre Communal d'Action Sociale. Ainsi recensées et dans le cas d'un nouvel épisode de canicule, avéré et déclenché par la préfecture, ces personnes seront contactées périodiquement pour s'assurer de leur sécurité et de leur bien-être. Ce dispositif permet de faciliter l'intervention à domicile des services sociaux et sanitaires. Cette demande peut être formulée auprès du CCAS de Cestas par l'intéressé, son représentant légal ou un tiers (famille, ami, voisin). Une fiche d'inscription doit être remplie, elle est disponible au CCAS. Il est à noter que ce dispositif peut être étendu et utilisé dans les mêmes conditions sur demande du préfet en cas de grand froid ou de pandémie.

Pour tout renseignement complémentaire : [05 56 78 84 82](tel:0556788482)